

Incident de méthaniseur à Châteaulin (préfecture du Finistère)

- 25 août 2020
- Par [René HAMEL](#)
- Blog : [Le blog de René HAMEL](#)

180 000 personnes privées d'eau potable après un incident de méthaniseur à Châteaulin (préfecture du Finistère)

La préfecture, recommande : « *de ne pas utiliser l'eau du robinet pour la boisson et le lavage des légumes et des fruits consommés crus* » dans 50 communes du département, 180 000 personnes sont concernées par ces restrictions d'usage de l'eau.

Parmi les communes concernées, figurent notamment Châteaulin (5 774 habitants), Quimper (63 000 habitants) et la très touristique presqu'île de Crozon.

« *Si vous avez consommé de l'eau du robinet durant la matinée, et que vous ressentez des symptômes évocateurs de gastro-entérites, il vous est recommandé de consulter votre médecin* », a souligné la préfecture dans un communiqué diffusé jeudi matin.

La pollution est due au débordement d'une cuve de digestat de la centrale biogaz de Kastellin, à la suite d'un incident technique. Entre 300 et 400 m³ de digestat ont débordé de la cuve dans la nuit de lundi à mardi.

« *Tout est en sécurité. La situation est maîtrisée* », a souligné l'exploitant. Sauf bien évidemment la pollution résultant de ce débordement

La centrale biogaz est située à environ 1 km de *l'Aulne*, un fleuve côtier, et en amont d'une usine d'eau potable. L'écoulement du digestat dans *l'Aulne* a provoqué un pic d'ammoniaque, rendant l'eau impropre à la consommation.

« *Les circonstances et les causes précises de cette pollution sont en cours d'expertise ; les services de l'État veilleront ensuite à obtenir des garanties pour qu'un tel incident ne se reproduise plus* », assure la préfecture dans son communiqué.

Inaugurée en 2018, la centrale biogaz de Kastellin injecte dans le réseau gazier du méthane produit à partir de fumier, de lisier ou de déchets de l'industrie agro-alimentaire. Le digestat, matière organique **issue du processus de méthanisation, sert ensuite de fertilisant épandu sur les terres agricoles.**

« Ce nouvel accident industriel sur un méthaniseur porte préjudice une nouvelle fois aux rivières finistériennes, après celui de la SA Beuzec Cap Sizun, il y a deux ans, qui avait anéanti 3 kilomètres de cours d'eau », a réagi l'association Eau et Rivières de Bretagne dans un communiqué de presse.

« Comment se fait-il qu'une entreprise, dont l'étude des dangers a été présentée à l'enquête publique en septembre 2018, puisse générer un tel accident, sinon à penser que les risques industriels de ces installations de méthanisation sont largement minimisés ? », s'est étonné Jean Hascoët, délégué territorial de l'association, cité dans le communiqué.

Eau et Rivières réclame un moratoire *« sur la poursuite des créations d'unité de méthanisation industriel en Bretagne »* et annonce le dépôt d'une plainte contre l'auteur de cette pollution.

Encore une fois les services de l'Etat *« prennent acte de l'incident »,* et *« veilleront à prendre des garanties. »*

A quand un autre épisode du genre :

- *« Des épandages à répétition, sur des zones d'épandage de digestats ont pollué les nappes phréatiques rendant impropre à la consommation les eaux infestées à l'ammoniaque, la Préfecture va diligenter une enquête et elle veillera à obtenir des garanties pour qu'un tel incident ne se reproduise plus. »*

Et un autre :

- *« Suite à des surpressions à l'intérieur d'un méthaniseur, durant la nuit une fuite de méthane, de NH3 et d'H2S s'est répandue dans l'environnement pavillonnaire du village. La Préfecture a fait intervenir la C.M.I.C (Cellule Mobile D'Intervention Chimique) de Rennes qui n'a pas détecté de pollution au-delà du seuil d'alerte. Néanmoins la Préfecture recommande de limiter les sorties à l'air ambiant, restez dans vos maisons portes et fenêtres fermées et attendez un avis de levée de confinement qui ne saurait tarder. »*

Et pourquoi pas :

- *« Pendant une phase de maintenance, une cuve de méthaniseur a explosé et s'est enflammée. Un important dispositif de secours est immédiatement mis en place, avec une quarantaine de pompiers, dont des spécialistes en risque chimique. Le préfet présent sur place a déclaré aux journalistes que pour protéger les cuves contiguës, les pompiers laisseraient l'incendie se consumer sur le méthaniseur. Les pompiers restent sur place pour éteindre le digestat. Les services de la Préfecture*

déclarent que l'incendie n'a pas occasionné une pollution susceptible d'imposer des mesures de sécurité., des barrages ont été mis en place pour limiter la migration dans le milieu des eaux d'extinction.»

Selon les tonnages ces installations industrielles sont régies par trois procédures :

- **De l'autorisation préfectorale** : pour plus de 100 tonnes/jour. Elles sont encadrées par des Arrêtés préfectoraux, imposant des règles de fonctionnement avec une enquête publique, des plans d'épandage des digestats, des études d'impact, des études de dangers, des distances des habitations...
- **De l'enregistrement** : de 30 tonnes/jour à 99 tonnes /jour. Des plans à présenter, des bonnes résolutions à prendre, une facilité d'obtention du document. Une fois construites, c'est la bonne volonté et la compétence de l'exploitant qui fait foi de bonne pratique.
- **De la déclaration** : une demande de permis de construire à faire en mairie, des documents à présenter, des plans à faire valider, des assurances à donner sur la présence de matériaux d'extinction, aucune étude d'impact, aucune étude de risques, aucun plan d'épandage des digestats.
- Le bénéficiaire pourra dépasser allégrement les 15% de cultures alimentaires, personne pour contrôler. De même il pourra dépasser allégrement ses 30tonnes/jour, un inspecteur ne fera pas le pied de grue devant le méthaniseur. Et si d'aventure, un contrôle était réalisé, la préfecture le gronderait et dans la foulée régularisera l'infraction.
- Sa seule contrainte, remplir un cahier des bonnes intentions et des pratiques vertueuses, qu'il ne sera en rien contraint de respecter.

Les risques autour des ICPE : dormez bonnes gens... la Préfecture veille...

Riverains de méthaniseurs, soyez sur vos gardes, ne fermez qu'un œil.

Note de l'auteur :

J'apprends qu'un projet de méthaniseur agricole va s'implanter près du château de Lonrai (61250) en banlieue d'Alençon. Positionné le long d'une allée de marronniers bicentenaires, dans l'environnement immédiat d'un château, à proximité de hameaux, le porteur du projet doit avoir une foultitude de passe-droits et d'amitiés politiques pour pouvoir positionner son installation à cet endroit... Jean Le Marois, Général d'Empire, mon natif, doit se retourner dans sa tombe au cimetière de Montmartre.

Site de l'association AREEATNor : AREEATNor